



Luxembourg, le 12 JUIL. 2017

**Monsieur Fernand Etgen  
Ministre aux Relations avec  
le Parlement**

**Service Central de Législation  
43, boulevard F.D. Roosevelt  
L – 2450 Luxembourg**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la question parlementaire N° 3053 du 2 juin 2017 des honorables députés Messieurs Max Hahn et Claude Lamberty, concernant le chantier majeur sur le territoire de la commune de Mondercange le long de la A4, tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

**François Bausch  
Ministre du Développement durable  
et des Infrastructures**

**Réponse de Monsieur François BAUSCH, Ministre du Développement durable et des  
Infrastructures, à la question parlementaire N°3053 du 2 juin 2017  
des Messieurs les Députés Claude Lamberty et Max Hahn**

Par leur question parlementaire n° 3053 du 2 juin 2017, les honorables Députés voudraient avoir des informations concernant un chantier sur le territoire de la commune de Mondercange le long de l'autoroute A4 en direction d'Esch-sur-Alzette.

Le chantier cité par les honorables députés a pour objet la construction d'une plateforme pour une nouvelle aire de service à Pontpierre ainsi que la construction d'une voie de bus entre la bretelle d'accès Leudelange-Sud et Esch-sur-Alzette.

Les mesures de réglementation temporaire de la circulation nécessaires à l'exécution de ce chantier, en l'occurrence la fermeture de la bretelle d'accès Leudelange-Sud ainsi que le rétrécissement des bandes de roulement avec une limitation de la vitesse maximale autorisée à 70 km/h ont été levées le 10 mai 2017 vu que ce chantier ne cause plus aucune perturbation de la circulation. Pourtant, des travaux sur le site-même, et notamment sur les bassins de rétention des eaux pluviales sont toujours en cours.

En ce qui concerne le chantier de la construction de la plate-forme, les travaux portant sur le bassin de rétention relatif aux aires de circulation et aux parkings sont encore en cours. Cependant, les autres travaux à charge de l'État, principalement la mise en place de la dernière couche de roulement des aires de circulation et des parkings, ne pourront être effectués qu'après la fin des travaux à charge du concessionnaire.

Un appel d'offres pour la construction et l'exploitation de l'aire de service, comportant notamment une station d'essence, sera lancé prochainement sous forme de soumission publique au niveau européen. La durée des contrats mis ainsi en concurrence est de 10 ans.

L'aire de service actuellement en exploitation à la hauteur de l'échangeur de Pontpierre en direction d'Esch-sur-Alzette est appelée à disparaître à terme pour permettre le réaménagement de cet échangeur. Sur le plan purement technique, ce n'est dès lors pas l'achèvement des travaux de la nouvelle plate-forme qui conditionne la fermeture de l'ancienne station. Néanmoins, il est prévu que la nouvelle station d'essence sera opérationnelle au moment où la station actuelle disparaîtra en raison des travaux à l'échangeur Pontpierre.

L'aménagement des bretelles d'accès et de sortie, les aires de circulation et les parkings ainsi que l'assainissement (bassins de rétention) des aires de service en question sont à charge de l'État. Les bâtiments d'exploitation, l'aire de pompage, les cuves d'hydrocarbures, les installations techniques ainsi que l'assainissement de ces installations seront à charge du concessionnaire ; ces constructions se feront donc sous sa régie.